



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Héroïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO
Sophie CARRE à Anthony BOURBONNAUX
Stéphanie YVERNAULT à Véronique SAUZEDDE

Absent : Nicole MARQUES, Céline DESSIMOND

Secrétaire de séance : Grégory COINTE

DELIBERATION

**CCEDA : Renouvellement de Convention Territoriale Globale (CTG)
N°2025/09/58**

Objet : Autres domaines de compétences

- Considérant la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme (CAF), la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et les 14 Communes du territoire de signer une Convention Territoriale Globale.
- Considérant le terme, au 31 décembre 2025, de la Convention Territoriale Globale 2021/2025 conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, et les 14 communes du territoire.
- Considérant l'avis favorable rendu par le COPIL CTG en date du 02 juillet 2025.

Mme la Maire rappelle que la CTG est avant tout une démarche partenariale entre la CAF et le territoire visant à définir un cadre politique de développement de ce dernier. C'est un outil qui permet de renforcer l'attractivité d'un territoire en améliorant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Les objectifs de la CTG 2021/2025 étaient :

AR Prefecture

✓ Axe 1 : Compléter l'offre existante pour les 0-3 ans

063-216302653-20250929-20250958-DE
Reçu le 03/10/2025



- ✓ Axe 2 : Restructuration de l'accueil enfance sur le territoire (3 – 12 ans)
- ✓ Axe 3 : les 12-25 ans, l'avenir du territoire !
- ✓ Axe 4 : les parents : maillons forts du territoire !
- ✓ Axe 5 : Rendre le territoire plus attractif en améliorant l'accès au logement
- ✓ Axe 6 : Un accès aux droits et services pour tous les habitants du territoire

Une évaluation de la CTG 2021/2025 s'est effectuée en 3 phases :

Une phase rétrospective et analytique des COPIL effectués sur ces 5 dernières années avec questionnaires, diagnostics, enquête de satisfaction et réactualisation 2025 du portrait de territoire CCEDA.

1. Un travail évaluatif des techniciens concernés par les thématiques de cette CTG 2021/2025 : bilan des nouvelles actions
2. La réflexion collective d'un groupe de travail composé d'élus du territoire : les objectifs sont-ils atteints ?

Un comité technique (séminaire) en date du 12 mars 2025 a réuni élus et techniciens afin de valider cette évaluation et d'élaborer les nouvelles actions pour la CTG 2026/2030.

Mme le Maire explique que 5 objectifs sont retenus avec le principe de continuer les actions positives mises en place dans la première CTG et de les renforcer avec une logique de complémentarité :

- Permettre à chaque habitant d'être accueilli et pris en charge par une structure adaptée à ses besoins :
Actions nouvelles :
 - Établir une stratégie intercommunale pour renforcer l'offre des logements d'urgence
 - Création d'un pôle enfance/jeunesse avec augmentation du potentiel d'accueil de l'ALSH
 - Réflexion sur la mise en place d'une politique santé sur le territoire
- Permettre à chaque habitant d'être accompagné et conseillé dans ses droits et dans son quotidien
Actions nouvelles :
 - Labélisation d'un espace infos jeunesse
 - Développer la lutte contre l'habitat indigne
 - Réflexion sur l'opportunité d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parents)
- Extension des aides Façades toitures à toutes les communes CCEDA
- Encourager l'implication de tous les habitants et acteurs du territoire
Actions nouvelles :
 - Création d'un réseau d'élus référents
 - Formations agents de terrain/ élus
- Développer des solutions de mobilité pour un meilleur accès aux services et activités
Action nouvelle :

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250958-DE
Reçu le 03/10/2025



- Réflexion sur la mise en place d'un service de transport à la demande
- Proposer une communication plus impactante.

Actions nouvelles :

- Création d'outil intra net communs (CCEDA, élus, secrétaires de mairies)
- Newsletter CTG gratuite avec inscriptions
- Développer des outils communs interacteurs pour l'EVS
-

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le plan d'actions de la CTG pour la période de 2026 à 2030
- Autorise Mme Céline DESSIMOND, Adjointe à signer la convention

Autorise Mme Céline DESSIMOND à signer tout avenant ou document relatif à ce dossier sur la période de contractualisation.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 29 septembre 2025

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT

Le secrétaire

Grégory COINTE

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250958-DE
Reçu le 03/10/2025

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250958-DE
Reçu le 03/10/2025